REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240318-2024_03_07-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**18 MARS 2024**

N° 2024-03-07

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués
En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en salle) : **12**

Nombre de voix
En exercice : 35
Présentes : 15
Exprimées par pouvoirs : 11
**Total (mini 19) : 26**

**Quorum atteint**

***Délégué·es présents·es***

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**
Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**
Agnès ROSSI

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

***Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :***
Jean-Christophe CAMP à Christelle RUYSSCHAERT, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Vincent JACQUEMART à Kevin QUEYREL, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jean-François PERILHOU à Nicole PELOUX, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

***Délégué·es excusé·es*** : Pierre COMBES, Corinne MOULIN, Lionel TARDY.

***Participait également à la réunion (invité)*** : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturels régionaux à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*******

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240318-2024_03_07-

**Objet : Projet de convention pour la réédition du topoguide de la FFRP « Le Parc naturel régional des Baronnies provençales…à pied »**

| Montant des dépenses PnrBP | 2024 |
|---|---|
| Fonctionnement | 2 500 € |
| Investissement | 0 € |

| Coût global prévisionnel | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| | 2 500 € | 0 € |

## Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales souhaite développer l'attractivité des Baronnies provençales en mettant en œuvre notamment une stratégie de développement touristique visant à référencer le territoire pour ses Activités de Pleine Nature. Un des objectifs de la Charte est de structurer et qualifier un réseau de randonnées clairement identifié valorisant les Baronnies provençales en lien avec les Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes.

A ce titre, le Parc, aux côtés des Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre de la Drôme et des Hautes-Alpes, ainsi que des principales intercommunalités du territoire, souhaite poursuivre le travail de partenariat débuté en 2017 en rééditant le topoguide FFRP intitulé « *Le Parc naturel régional des Baronnies provençales…à pied* » incluant des itinéraires PR (Promenades et Randonnées) et GRP (Grande Randonnée de Pays) de chaque bassin touristique du territoire.

La Présidente propose que soit approuvée la convention de partenariat avec les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre en vue d'aboutir à l'édition de l'ouvrage dont la publication est prévue au printemps 2025, selon les termes suivants :

- Valorisation du temps de travail des agents du Parc, en précisant que ceux-ci contribuent à la rédaction de textes thématiques qui apportent du contenu supplémentaire à la description des itinéraires. Ces textes thématiques peuvent aussi se traduire par des messages de sensibilisation à l'environnement, ainsi que par des présentations des actions du Parc, prenant la forme d'articles qui pourraient être nommés "le mot du Parc", "le conseil du Parc". La sélection des itinéraires pour lesquels le Parc contribuera aux textes thématiques se fera en concertation avec le Comité.
- Une participation financière du Parc naturel régional des Baronnies provençales de 2 500 € et plafonnée à 5 000 € (qui permettrait d'obtenir 40 exemplaires de ce topoguide) sur un montant global prévisionnel d'édition s'élevant à 16 000 € (base 2021) ;
- La recherche de participations financières des deux intercommunalités principalement concernées par le topoguide (Sisteronais-Buëch et Baronnies en Drôme provençale).

## Délibération

- Vu la délibération du Comité syndical n°2015-02-09 du 6 février 2015 relative à la première édition du topoguide ;
- Considérant la charte du Parc et sa mesure II.3.1 « Structurer et qualifier l'offre de randonnées »
- Considérant les contraintes financières du Syndicat Mixte du Parc pour 2024

Après en avoir délibéré, par 21 voix contre et 5 voix pour, le Bureau Syndical

- **Rejette** la convention relative à la nouvelle édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre intitulé « *Le Parc naturel régional des Baronnies provençales…à pied* » ;



575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 21/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20240318-2024_03_07-

- **Décide** de ne pas renouveler le travail partenarial entrepris en 2017 selon les modalités décrites ci-dessus ;

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX